



L'effet des principes de la corporate gouvernance sur la performance des entreprises cotées en bourse : Revue de littérature et proposition d'un modèle conceptuel

AOUDANE Meryem ¹, WAHABI Rachid ²

^{1 2}Laboratoire de Recherche en Finance, Audit et Gouvernance des Organisations

École Nationale de Commerce et de Gestion de Settat

Université Hassan 1 – Settat - Maroc

Résumé : Le présent article examine l'interaction entre les principes de la corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse. La corporate gouvernance est un vaste domaine qui englobe un ensemble de structures, de politiques et de processus conçus pour régir le fonctionnement et la supervision des organisations. Ces principes visent à établir un cadre de gestion qui favorise la responsabilité, la transparence, l'éthique et l'intégrité au sein de l'entreprise. Cet article repose sur une analyse approfondie de la littérature existante portant sur le lien entre la corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse. Des recherches précédentes ont déjà avancé que la mise en place d'une bonne corporate gouvernance et de ses principes peut favoriser la création de valeur et l'amélioration des performances des entreprises. L'objectif de cet article est de présenter un cadre conceptuel global qui intègre les concepts de corporate gouvernance et de performance. Il offre également une revue de la littérature et propose un modèle conceptuel de recherche explorant la relation entre les principes de corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse.

Mots-clés : Gouvernance, Corporate gouvernance, Performance, Principes, Cotées en bourse.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10072635>

Published in: Volume 2 Issue 5



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

La corporate gouvernance joue un rôle crucial dans la performance des entreprises du monde. Les principes de corporate gouvernance, tels que la transparence, la responsabilité, l'équité et la prise de décision éclairée, contribuent à créer un environnement propice à la croissance et à la rentabilité des entreprises. Une bonne gouvernance permet de renforcer la confiance des investisseurs, d'attirer des capitaux et de réduire les coûts de financement.

La corporate gouvernance est née de deux problèmes : d'une part, le problème de l'agence. Le problème d'agence vient du fait qu'il existe des conflits d'intérêts entre les parties prenantes de l'entreprise et les actionnaires, et que le directoire s'efforce de poursuivre ses propres intérêts. D'autre part, le coût des échanges. En effet, les contrats ne peuvent pas résoudre complètement tous les problèmes de l'agence. En raison de l'existence d'un coût commercial, les contrats signés entre les propriétaires et la direction ne peuvent pas être à 100 %, c'est-à-dire qu'aucun accord ne peut couvrir tous les événements incertains qui se produiront dans le futur, rendant la direction vulnérable aux comportements opportunistes (Shleifer et Vishny, 1997).

Les investisseurs doivent donc contrôler, stimuler et restreindre les actions de la direction, et poursuivre l'intérêt optimal des investisseurs en introduisant un mécanisme. Par conséquent, la corporate gouvernance est en fait une série de mécanismes permettant de gérer les conflits d'intérêts et les incitations entre les investisseurs et la direction.

L'objectif de cet article est de présenter un cadre conceptuel global qui intègre les concepts de corporate gouvernance et de performance de l'entreprise. Il offre également une revue de la littérature et propose un modèle conceptuel de recherche explorant la relation entre les principes de corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse.

Sur cette base, nous formulons notre question principale comme suit :

Quel est l'effet des pratiques de la corporate gouvernance sur la performance des entreprises cotées en bourse ?

Pour répondre à la problématique de notre recherche sur la relation entre la corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse, voici le plan de la thèse :

La première partie sera consacré à l'examen des fondements et des démarches de la corporate gouvernance, en abordant les différentes théories sous-jacentes à notre recherche. L'objectif est de présenter le cadre théorique de la corporate gouvernance, ainsi que les pratiques et les mécanismes qui y sont associés. Ce chapitre mettra également en évidence les caractéristiques de la corporate gouvernance et leurs implications stratégiques.

Dans la deuxième partie, nous étudierons la relation entre la corporate gouvernance et la performance financière et non-financière des entreprises cotées en bourse, en nous appuyant sur les travaux de recherche théoriques et empiriques existants. L'objectif est de comprendre comment la corporate gouvernance influence la performance des entreprises, en examinant les différents facteurs et mécanismes qui entrent en jeu et de proposer un modèle conceptuel de recherche.

2. Cadre conceptuel

2.1 Corporate gouvernance

L'évolution du concept de la corporate governance est liée à la croissance de l'entreprise. Voulant agrandir son activité, les entreprises optaient pour une dispersion du capital, qui nécessitait à son tour l'arrivée de nouveaux acteurs. La présence de ces nouveaux arrivants va en pair avec un démantèlement du pouvoir de décision. Comme beaucoup de chercheurs l'ont prouvé que le concept de la gouvernance ne peut pas être dissocié du concept de l'entreprise (Perez, 2003). Par conséquent,

la Corporate Governance est une nécessité dans une entreprise ou il y a des actionnaires d'un côté et des dirigeants de l'autre côté.

Pour Shleifer et Vishny (1997), la corporate governance est l'ensemble de mécanisme par lesquels les investisseurs garantissent le rendement de l'action. L'objectif principale de la gouvernance est donc la protection des apporteurs de capitaux. La vision de ces auteurs reposait sur la définition de la gouvernance comme étant un outil de contrôle pour limiter le pouvoir du dirigeant et maximiser le profit pour les actionnaires.

Charreaux (2005) a défini la corporate governance comme l'ensemble des mécanismes et réglementations qui guident le comportement des dirigeants et détermine leur pouvoir discrétionnaire. Plus exactement, la Corporate Governance est un ensemble de dispositifs, règles et normes visant à rendre les fonctions d'utilité des dirigeants et des actionnaires plus homogènes. Il représente ainsi « l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui 'gouvernent' leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire » selon Charreaux (1997). « (...) le rôle principal d'un système de gouvernance (se définit) comme celui d'aligner la capacité à saisir les opportunités de croissance et l'appropriation des gains qui en sont issus. Autrement dit, il faut discipliner (contrôler et inciter) les parties prenantes de façon à ce que le potentiel de création de valeur soit réalisé au mieux. » (Zingales (2000) in Charreaux (2001)).

Dans une autre optique, Rajan et Zingales (1998) ont critiqué la vision actionnariale de la corporate governance en la définissant comme étant un outil de répartition du pouvoir et de la valeur créée entre tous les acteurs d'une organisation. C'est donc un mécanisme centré sur la prévention des conflits entre actionnaire et dirigeants et donc repose sur la convergence des fonctions d'utilité.

2.2 Les principes de la corporate governance

La corporate governance, également appelée corporate governance en anglais, désigne l'ensemble des principes, des règles et des processus qui régissent la façon dont une entreprise est dirigée, contrôlée et gérée. Ces principes sont essentiels pour garantir la transparence, l'intégrité et la responsabilité au sein de l'organisation, tout en protégeant les intérêts des actionnaires et des parties prenantes.

Les principes de la corporate governance ont pour objectif de promouvoir une prise de décision éclairée, de minimiser les conflits d'intérêts et de prévenir les abus de pouvoir. Voici quelques-uns des principes clés :

2.2.1 Engagement en matière de corporate governance

L'engagement en matière de corporate governance fait référence à l'adhésion volontaire d'une entreprise à des principes et des pratiques de gouvernance solides. Cet engagement démontre la volonté de l'entreprise de promouvoir la transparence, l'intégrité, la responsabilité et la durabilité dans sa gestion et ses opérations.

L'engagement en matière de corporate governance, impliquant l'interaction des actionnaires avec les entreprises pour influencer les politiques de gouvernance, a été un domaine d'intérêt majeur ces dernières années. Des chercheurs comme Lucian Bebchuk et Scott Hirst ont publié des travaux notables en 2017 sur l'efficacité de l'engagement des actionnaires pour améliorer la corporate governance. Leurs études ont souligné l'importance de cet engagement pour résoudre les problèmes de gouvernance, notamment en promouvant la responsabilité des entreprises envers les actionnaires et en renforçant la transparence et la redevabilité.

Lorsqu'une entreprise s'engage en matière de corporate governance, elle reconnaît l'importance de respecter les droits des actionnaires et des parties prenantes, de prendre des décisions éclairées et de

mettre en place des mécanismes de contrôle interne efficaces. Cela contribue à instaurer un climat de confiance et renforce la réputation de l'entreprise.

Les engagements en matière de corporate governance englobent diverses initiatives, dont l'adoption de codes de conduite définissant les principes éthiques, la création de comités spécialisés au sein du conseil d'administration pour superviser des questions de gouvernance, la promotion de la transparence en fournissant des informations financières complètes, le renforcement de l'indépendance du conseil d'administration en nommant des administrateurs sans liens personnels ou financiers, l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale, et l'engagement envers les parties prenantes.

Ces démarches démontrent un engagement envers la transparence, l'intégrité, et la responsabilité, contribuant à instaurer un climat de confiance et à établir des relations solides avec les parties prenantes. En fin de compte, elles visent à promouvoir une meilleure performance financière, une plus grande résilience face aux défis, et à renforcer la réputation de l'entreprise sur le marché.

2.2.2 Structure et fonctionnement du conseil d'administration

La structure et le fonctionnement du conseil d'administration peuvent varier d'une entreprise à l'autre, en fonction de facteurs tels que la législation locale, la taille de l'entreprise et son secteur d'activité. Cependant, l'objectif principal reste d'assurer une gouvernance efficace, responsable et transparente de l'entreprise.

La structure et le fonctionnement du conseil d'administration sont des aspects cruciaux de la corporate governance. Des chercheurs comme Donald H. Chew et Stuart L. Gillan (2014), fournissant une vue d'ensemble des modèles de conseil d'administration et de leur efficacité dans la surveillance des entreprises. Les travaux de R. I. Tricker (2015) offrent également une analyse approfondie des différentes structures de conseil d'administration et de leur impact sur la prise de décision, la responsabilité et la performance de l'entreprise. La façon dont un conseil est composé, dirigé et fonctionne peut influencer considérablement la corporate governance et, par conséquent, jouer un rôle déterminant dans le succès et la pérennité de l'organisation.

Le conseil d'administration est un pilier central de la corporate governance, jouant un rôle essentiel dans la supervision de la direction de l'entreprise et la prise de décisions stratégiques. Il se compose généralement de membres indépendants qualifiés, nommés par les actionnaires, et est présidé par un président qui assure la gestion efficace du conseil. Les réunions régulières sont convoquées avec un ordre du jour préétabli, au cours desquelles des décisions cruciales sont prises collectivement, et des comités spécialisés, tels que le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance, peuvent être créés pour examiner en profondeur des questions spécifiques. Le conseil a pour responsabilité de superviser les activités de la direction, de protéger les intérêts des parties prenantes, et de veiller à la conformité légale et réglementaire, tout en s'engageant à l'évaluation régulière de sa propre performance pour garantir son efficacité.

2.2.3 Responsabilité du directeur du conseil d'administration

La responsabilité du directeur du conseil d'administration, souvent appelé le président du conseil d'administration, est cruciale pour assurer un bon fonctionnement de l'organe de corporate governance.

La responsabilité du directeur du conseil d'administration est un sujet d'importance majeure dans la corporate governance. L'ouvrage de Thomas W. Gilligan et Gerald S. Martin, "Corporate Governance: Principles and Practices" (2019), explore les rôles et responsabilités du directeur du conseil d'administration dans le contexte de la surveillance et de la gestion des entreprises. Ils mettent en lumière la nécessité pour le directeur du conseil de jouer un rôle clé dans la promotion de la

transparence, de l'éthique et de la responsabilité au sein de l'entreprise. Les travaux de David F. Larcker et Brian Tayan dans "Corporate Governance Matters" (2011) fournissent également une perspective approfondie sur la responsabilité du directeur du conseil d'administration en matière de prise de décision stratégique, de gestion des risques et de création de valeur pour les actionnaires. La manière dont le directeur du conseil d'administration assume ses responsabilités a un impact direct sur la gouvernance et la performance globale de l'entreprise, ce qui en fait un sujet de discussion clé dans le domaine de la corporate governance.

2.2.4 Transparence et divulgation

La transparence et la divulgation font partie intégrante de la corporate governance. Elles impliquent la communication claire, complète et accessible des informations pertinentes sur les activités, les performances et les décisions de l'entreprise.

La transparence et la divulgation jouent un rôle central dans la corporate governance. Le livre *Transparency and Disclosure: An Overview of Methodologies and Assessments* de Jon Aarum Andersen et William Rees (2010) explore en détail les différentes méthodologies et évaluations de la transparence et de la divulgation des entreprises. Le livre de Michael C. Jensen « *Overvalued Agency Costs of Equity and the Current State of Corporate Finance* » (2005) souligne l'importance de la transparence dans la réduction des coûts d'agence et l'amélioration de la gouvernance. La transparence peut renforcer la confiance des investisseurs et des parties prenantes, promouvoir la responsabilité des entreprises et contribuer à la stabilité financière. La manière dont une entreprise met en œuvre des pratiques de transparence et de divulgation a un impact significatif sur sa réputation et son succès à long terme.

2.2.5 Droits des actionnaires

Les droits des actionnaires font référence aux droits légaux et statutaires accordés aux détenteurs d'actions d'une société. Ces droits confèrent aux actionnaires certaines protections et prérogatives pour leur permettre de participer à la corporate governance et de défendre leurs intérêts en tant que propriétaires de celle-ci.

Les droits des actionnaires constituent un pilier important de la corporate governance. Les travaux de Lucian Bebchuk et Michael S. Weisbach, notamment leur ouvrage *The State of Corporate Governance Research* (2010), proposent une exploration approfondie des questions liées aux droits des actionnaires et à leur protection. Les droits des actionnaires offrent aux investisseurs les droits et protections nécessaires, y compris le droit de voter aux assemblées d'actionnaires, d'obtenir des informations financières et de contester les décisions du conseil d'administration. Des chercheurs tels que Sanjai Bhagat et Bernard Black, dans leur étude *The Uncertain Relationship between Board Composition and Firm Performance* (2001), ont également examiné l'impact de la composition du conseil d'administration sur les droits des actionnaires. Ces droits sont essentiels pour garantir la responsabilité d'une entreprise envers ses investisseurs et contribuer à une corporate governance plus solide et transparente.

2.2.6 Traitement équitable des actionnaires

Le traitement équitable des actionnaires fait référence au principe selon lequel tous les actionnaires d'une société doivent être traités de manière égale et équitable, sans discrimination ni préférence indue. Le traitement équitable des actionnaires est un principe fondamental de la corporate governance. Les travaux de Ronald J. Gilson et Reinier Kraakman dans leur livre *"The Mechanisms of Market Efficiency"* (2011) soulignent l'importance de traiter tous les actionnaires de manière équitable, sans discrimination. Les recherches menées par M. Blair, L. Rutledge et L. Thompson dans le Guide des

administrateurs de sociétés (2019) mettent en évidence les responsabilités du conseil d'administration dans la protection des droits des actionnaires minoritaires. Le traitement équitable des actionnaires comprend la garantie d'un accès égal à l'information, de procédures équitables lors des assemblées d'actionnaires et de droits égaux pour tous les détenteurs de titres. Cette équité contribue à renforcer la confiance des investisseurs et à prévenir les abus potentiels, favorisant ainsi une corporate gouvernance plus solide et responsable.

2.2.7 Rôle des parties prenantes

Le rôle des parties prenantes fait référence à l'implication et à l'influence des différentes parties intéressées dans les activités et les décisions d'une organisation. Les parties prenantes sont des individus, des groupes ou des entités qui ont un intérêt direct ou indirect dans les activités et les résultats d'une entreprise.

Les rôles des parties prenantes dans une entreprise sont divers et incluent les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG). Les actionnaires investissent et disposent de droits de vote, les employés contribuent au succès de l'entreprise, les clients génèrent des revenus, les fournisseurs sont essentiels à l'approvisionnement, les créanciers assurent le financement, les communautés locales sont affectées par les activités de l'entreprise et les ONG surveillent et encouragent les pratiques responsables. Il est essentiel que les entreprises prennent en compte les intérêts de ces parties prenantes, promeuvent une gouvernance responsable et établissent des relations mutuellement bénéfiques grâce à une collaboration transparente et une communication ouverte. Cela favorise la création de valeur et la durabilité à long terme de l'entreprise.

2.3 Performance

La notion de la performance est couramment utilisée aussi bien dans la littérature que dans les environnements organisationnels, pour exprimer un certain degré d'excellence. Cependant, ce concept reste relativement flou car il n'est pas bien utilisé dans le langage courant. Aussi, bien qu'il soit largement évoqué, il n'a pas de définition unanime précise. Étymologiquement, le mot « performance » vient de l'ancien français performer qui voulait dire « accomplir, exécuter » selon le Petit Robert au XIII^e siècle.

Michel Lebas (1995) compare la notion de la performance aux fruits d'un arbre que l'on peut compter mais dont la quantité et la qualité dépendent d'autres éléments tels que la qualité du sol, des racines, de la taille...

De manière concrète, une performance est un résultat chiffré dans une vision de classement par rapport à d'autres éléments. Elle exprime un constat objectif et officiel qui enregistre un résultat atteint à un moment T, en se référant à un contexte, un objectif ou un résultat attendu, et dans tous les domaines (Notat, 2007).

Dans les sciences de gestion, la notion de la performance n'a jamais été très claire et facile à définir. Depuis 1980, plusieurs chercheurs ont cherché à la définir (Bouquin, 1986); (Bescos, Dobler, Mendoza-Martinez, & Naulleau, 1993); (Bourguignon, 1995); (Bessir, 1999) et ce n'est que durant ces dernières années que cette notion a été mobilisée dans l'environnement managérial pour évaluer l'efficacité des stratégies annoncées de développement durable des entreprises (Capron & Quairel, 2005).

Durant les dernières décennies, les entreprises ont commencé à se confronter constamment à plusieurs défis notamment la concurrence acharnée, la mondialisation des tous les marchés, l'instabilité des environnements économiques, l'évolution technologique... Chose qui rend leur performance beaucoup plus sensible et facilement irritable. Il a été prévu par les spécialistes que pour les années à venir,

seules les entreprises qui seront capables de tirer profit des opportunités du marché tout en minimisant les menaces auxquelles elles pourront être confrontées, réussiront à survivre.

La performance de l'entreprise est un concept qui a suscité un long débat et n'était pas facile à définir car les approches ont été multiples. La complexité n'est pas due uniquement à la diversité des conceptualisations de la performance mais surtout de son caractère multidimensionnel.

Dans le monde des entreprises, le but ultime est aujourd'hui très clair et bien concis : il s'agit de performer dans le but de garantir la survie et la continuité de l'activité, et ainsi détenir un avantage concurrentiel dans un environnement caractérisé principalement par l'acharnement de la concurrence, la mondialisation des marchés. Ainsi, le concept de la performance est défini pour toute organisation, comme étant le degré d'atteinte des résultats par rapport aux efforts déployés et engagés et aux ressources allouées. La notion repose essentiellement sur deux autres notions notamment celle d'efficacité et d'efficience.

En effet, la notion de la performance a été un concept unidimensionnel pendant plusieurs époques, représenté par le seul profit, en raison principalement du pouvoir des propriétaires dans le processus de décision (Saulquin et al. 2007).

Plusieurs travaux, qui adoptent un courant positiviste, utilisent la plupart du temps la performance dans le domaine financier et comptable.

En effet, l'approche financière consiste à s'interroger sur la position de l'entreprise face à ses actionnaires, la réponse sera comme l'objectif de maximisation de la valeur actionnariale et du profit généré et de retour sur investissement. Ainsi, la performance dans la dimension financière repose sur la réalisation de la rentabilité souhaitée par les investisseurs tout en laissant de quoi garder la part de marché qui préservait la survie et la stabilité de l'entreprise.

Le terme performance est très souvent utilisé dans un contexte d'évaluation et de contrôle, de manière implicite, on parle du pilotage et management ou explicite qui s'agirait de l'évaluation de la performance.

Les auteurs (Lebas & Euske, 2007) ont indiqué que le terme "performance" est suffisamment utilisé dans les sciences de la gestion. Dans le contrôle de gestion, on parle du management de la performance, les mesures de la performance, ou encore l'évaluation de la performance.

Dans toute entreprise, la règle est aujourd'hui claire et bien précise : il faut assurer une bonne performance pour garantir la stabilité et la pérennité. Suivant cette logique, la performance représente la valeur ajoutée créée par l'entreprise, plus exactement, le niveau de réalisation des objectifs en prenant en considération tous les efforts qui ont été engagés et les ressources déployées dans l'activité. Cette définition repose sur deux éléments essentiels, à savoir, l'efficacité et l'efficience.

L'auteur (Bourguignon, 1997), pour bien cerner ces deux grands éléments, a commencé tout d'abord par rassembler la définition de la performance dans les sciences de la gestion, dans 3 idées majeures :

La notion de performance peut être comprise de trois manières distinctes. La première se réfère à la performance en tant que succès, basée sur le jugement d'un observateur par rapport à une référence donnée, déterminant ainsi si l'entreprise a réussi ou échoué. La deuxième définition lie la performance aux résultats concrets et mesurables d'une action, éliminant le besoin de jugement. La troisième perspective distingue la performance en tant qu'acte, mettant en lumière la différence entre la compétence (la capacité à agir) et la performance (ce qui est effectivement produit). Cette conception de la performance met l'accent sur le processus d'action plutôt que sur le résultat obtenu.

Dans son sens concret, une performance représente le résultat chiffré d'une activité dans une optique de classement par rapport à d'autres acteurs dans le même domaine. Pour évaluer la performance, il est important de baser sur une référence donnée, ou échelle de mesure.

Un grand nombre d'auteurs se sont orienté vers la définition du concept de la performance en tant que modèle généralisant. Ils ont donc essayé de conceptualiser la notion dans une optique stratégique de gestion de l'activité dans sa globalité, et ce en mettant en avance les différentes théories en vigueur ainsi que leur capacité à faire face à la contingence et l'instabilité de l'environnement. Les auteurs (Kalika, 1988) ; (Kaplan & Norton, 1992 ; 1993); (Morin, Savoie, & Beaudin, 1994), pour mieux appréhender la richesse du concept, proposent une vision plus large et ce intégrant des indicateurs variés à savoir la qualité du bien, la mobilisation des collaborateurs, l'ambiance au travail, la productivité et la satisfaction client.

3. Revue de littérature

La mise en œuvre des principes de corporate gouvernance de l'OCDE permet un contrôle efficace, aide les entreprises à attirer des investissements, à lever des fonds avec un faible coût en capital, à générer une valeur économique à long terme et à améliorer les performances de l'entreprise (Sengur, 2011).

Des recherches antérieures ont utilisé des éléments des principes de l'OCDE pour examiner la relation entre la corporate gouvernance et la performance des entreprises.

Par exemple, Cheung et al. (2011) examinent comment les changements dans la qualité des principes de corporate gouvernance sont liés aux changements dans les évaluations futures du marché à Hong Kong. Ils construisent un CGI pour évaluer la qualité des principes de corporate gouvernance des plus grandes sociétés non financières de Hong Kong en 2002, 2004 et 2005 sur la base des principes de corporate gouvernance de l'OCDE. Ils constatent que les analyses de régression indiquent une relation positive et statistiquement significative entre les changements dans la qualité des principes de corporate gouvernance, mesurée par le score CGI, et les changements ultérieurs dans l'évaluation du marché.

Dao (2008) se concentre sur deux aspects connexes de la corporate gouvernance en relation avec la gestion des sociétés mises en équivalence. Tout d'abord, l'auteur examine l'état actuel des principes de corporate gouvernance dans les entreprises vietnamiennes. Deuxièmement, Dao étudie la relation entre les principes de corporate gouvernance et les performances de l'entreprise afin d'identifier comment fonctionne la corporate gouvernance dans 183 entreprises au Viêt Nam. L'auteur indique qu'il existe une relation entre la corporate gouvernance et les performances de l'entreprise.

Cheung et al. (2010) évaluent les progrès de la réforme de la corporate gouvernance parmi les sociétés chinoises cotées en utilisant les principes de corporate gouvernance de l'OCDE et leur effet sur l'évaluation du marché des 100 plus grandes sociétés cotées sur les marchés boursiers chinois. Les résultats montrent une relation positive entre l'évaluation du marché et les principes de corporate gouvernance.

De même, Sunityo-Shauki et Siregar (2007) étudient la compréhension des principes de corporate gouvernance de l'OCDE et la performance des entreprises dans 192 sociétés indonésiennes cotées en bourse. Les résultats montrent un effet positif des principes de corporate gouvernance sur les performances des entreprises indonésiennes cotées en bourse.

Kalezić (2012) évalue la qualité des principes de corporate gouvernance à la lumière des principes fondamentaux de corporate gouvernance de l'OCDE et leur effet sur la performance de l'entreprise au Monténégro et constate que la qualité des principes de corporate gouvernance est positivement associée à la performance de l'entreprise.

Li et Tang (2007) étudient la relation entre la corporate gouvernance et les performances des entreprises cotées en Chine en 2003, sur la base des comportements des actionnaires, de la divulgation d'informations et des droits des parties prenantes. Les résultats empiriques montrent que la corporate

gouvernance a une incidence positive sur les performances et la valeur des entreprises cotées en bourse.

Les avantages d'un bon gouvernement d'entreprise sont aujourd'hui largement compris grâce à l'existence de nombreuses études et discussions sur le gouvernement d'entreprise menées par l'OCDE (Witherell, 2004). Un bon gouvernement d'entreprise facilite les relations positives entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres parties prenantes (OCDE, 2004).

Ceci est confirmé par Freeman (1984), qui, en tant que promoteur de la théorie des parties prenantes, affirme qu'une entreprise peut mener des activités efficaces et atteindre ses objectifs en gérant de bonnes relations avec les parties prenantes. La proposition fondamentale de la théorie des parties prenantes est que le succès d'une entreprise repose sur la gestion efficace de toutes les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes (Elijido-Ten, 2009).

Christopher (2010) soutient que la théorie des parties prenantes fournit une base qui permet à la direction d'être consciente des différents besoins de toutes les parties prenantes et d'aligner ces intérêts sur les différents objectifs de l'entreprise. La théorie des parties prenantes est donc un facteur important de la corporate gouvernance (Abu-Tapanjeh, 2009) et invite les entreprises à prendre en compte les intérêts des parties prenantes afin de maximiser la richesse de l'entreprise et les avantages combinés offerts par toutes les parties prenantes (Donaldson et Preston, 1995). Cela prouve clairement que les influences et les mécanismes fonctionnels des parties prenantes peuvent affecter la capacité et la performance d'une entreprise (Clarkson, 1995).

Selon John et Senbet (1998), qui fournissent une évaluation complète de la corporate gouvernance et de la théorie des parties prenantes en particulier, une entreprise qui protège les intérêts de toutes les parties prenantes peut accroître sa valeur à long terme.

Mallin (2010) souligne que "la théorie des parties prenantes entre de plus en plus en jeu à mesure que les entreprises prennent conscience qu'elles ne peuvent pas opérer de manière isolée et qu'elles doivent non seulement tenir compte de leurs actionnaires, mais aussi d'un groupe de parties prenantes plus large". Selon la perspective des parties prenantes, les entreprises doivent prendre en compte les intérêts de toute personne ou organisation ayant un intérêt dans ces entreprises (Shao, 2010).

Les bonnes principes de corporate gouvernance sont considérées comme un contrôle interne de la gestion et un outil efficace qui aidera l'entreprise à atteindre de meilleures performances (Ghabayen, 2012).

Il est clair que les principes de corporate gouvernance fondées sur les principes de l'OCDE sont le déterminant essentiel de la performance des entreprises dans la littérature.

Par exemple, les résultats empiriques de Li et Tang (2007) montrent que la corporate gouvernance a un effet positif sur la performance et la valeur des entreprises cotées en Chine. De même, Dao (2008) constate que les principes de corporate gouvernance influencent les performances de l'entreprise (c'est-à-dire le ROA et le ROE) dans les entreprises vietnamiennes, tandis que Sunityo-Shauki et Siregar (2007) révèlent des résultats positifs similaires dans les entreprises indonésiennes cotées en bourse.

Cheung et al. (2011) examinent la relation entre les changements dans la qualité de la corporate gouvernance en utilisant les principes de corporate gouvernance de l'OCDE et l'évaluation ultérieure du marché dans les entreprises cotées à la Bourse de Hong Kong. Les résultats montrent que les bons principes de corporate gouvernance permettent de prédire les changements futurs de la valorisation du marché et des valeurs du Q de Tobin à Hong Kong.

Kalezić (2012) constate que la qualité des principes de corporate gouvernance est positivement associée à la performance de l'entreprise dans le cas de 43 sociétés cotées au Monténégro. Sur la base de la discussion ci-dessus, l'objectif de cette recherche est d'étudier s'il existe une relation entre les

principes de corporate gouvernance et la performance de l'entreprise aux EAU, en se basant sur la théorie des parties prenantes et en utilisant les principes de corporate gouvernance de l'OCDE.

Dans le contexte des Émirats arabes unis, les principes de corporate gouvernance sont considérés comme un élément essentiel de l'amélioration des performances de l'entreprise dans le cadre conceptuel.

A travers notre analyse, notre modèle conceptuel proposé, qui met en relation toutes les variables traitées précédemment, est schématisé comme suit :

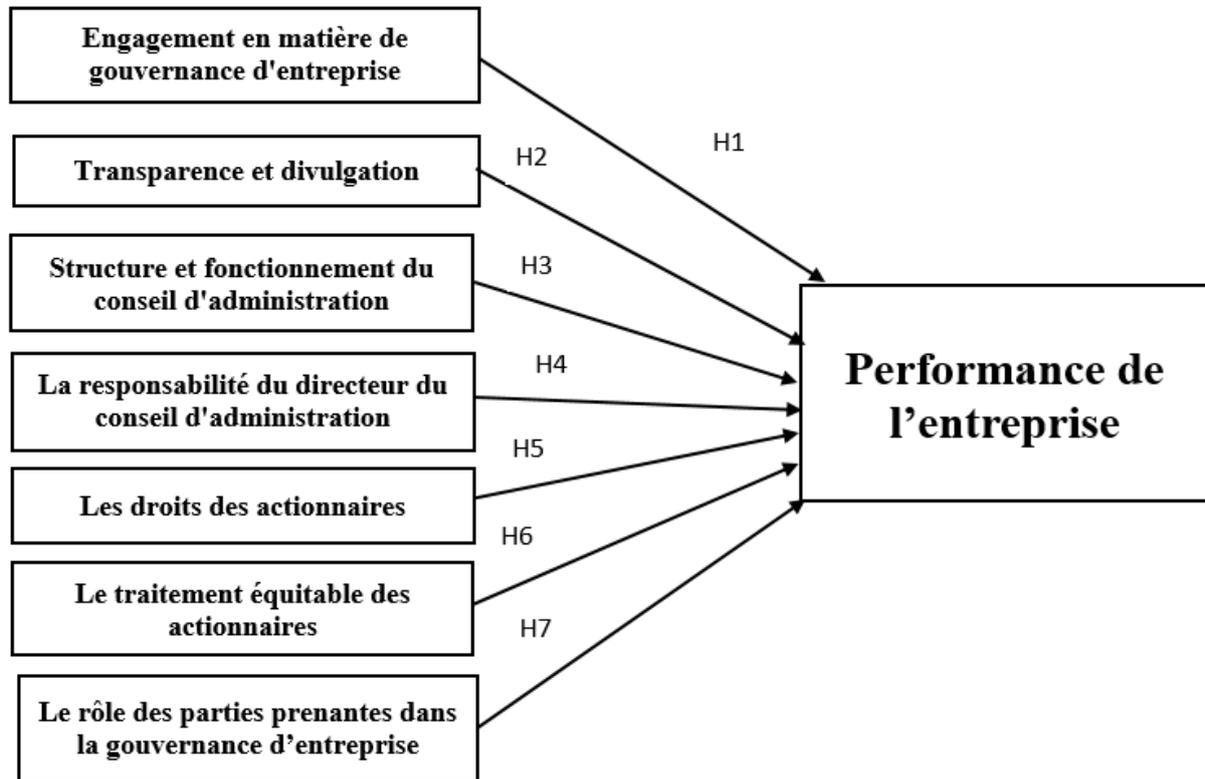


Figure 1. Modèle conceptuel de recherche.

4. Conclusion

Pour conclure, notre article a progressivement abordé les concepts clés de notre recherche. Dans la première partie, nous avons introduit la corporate gouvernance et la performance en les situant par rapport à la littérature existante, en explorant leurs divers principes. La deuxième partie s'est concentrée sur l'analyse de la relation entre ces concepts, en particulier sur l'impact des principes de la corporate gouvernance sur la performance des entreprises cotées en bourse. En examinant la littérature théorique et empirique ainsi que les mesures de la performance, Nous avons observé que la relation entre les principes de la corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse est positivement significative en littérature et revêtant une grande importance. Les résultats présentés dans la littérature montrent généralement une cohérence dans le soutien à l'efficacité du système de gouvernance.

Dans notre futur projet de recherche, nous explorerons la corrélation entre les principes de la corporate gouvernance et la performance des entreprises cotées en bourse dans le contexte marocain. Notre approche sera principalement quantitative, basée sur la distribution d'un questionnaire dont les items de recherche seront élaborés en s'appuyant sur la littérature existante. Cette démarche nous permettra

d'obtenir des données tangibles et objectives pour évaluer l'impact des principes de la gouvernance sur la performance des entreprises cotées en bourse au Maroc.

Bibliographie

- [1] Abu-Tapanjeh, A. M. (2009). Corporate governance, disclosure and bank financial performance: evidence from Jordan. *International Journal of Business and Management*, 4(5), 160-174.
- [2] Bourguignon, A. (1997). Sous les pavés de la plage... ou les multiples fonctions du vocabulaire comptable: l'exemple de la performance. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 89-101.
- [3] Capron, M., et Quairel, F. (2005). Évaluer les stratégies de développement durable des entreprises : l'utopie mobilisatrice de la performance globale. *Revue de l'organisation responsable*, 5-17.
- [4] Charreaux G., « La création de valeur par l'université : une perspective partenariale », La responsabilité sociale de l'entreprise, F. Le Roy et M. Marchesnay (coord.), Colombelles, EMS, 2005, p. 95-106
- [5] Cheung, Y. L., Rau, P. R., et Stouraitis, A. (2010). Tunneling, propping, and expropriation: evidence from connected party transactions in Hong Kong. *Journal of Financial Economics*, 95(3), 331-368.
- [6] Cheung, Y. L., Rau, P. R., et Stouraitis, A. (2011). Entrepreneurship, tunneling, and expropriation: a comparative study of China and Russia. *Journal of Corporate Finance*, 17(3), 447-465.
- [7] Dao, M. (2008). The impact of corporate governance on firm performance: evidence from Vietnam. *Journal of Financial Economics*, 16(2), 130-147.
- [8] Donaldson, T., et Preston, L. E. (1995). The stakeholder theory of the corporation: concepts, evidence, and implications. *Academy of Management Review*, 20(1), 65-91.
- [9] Eljido-Ten, E. (2009). Corporate governance and firm performance in the Philippines. *International Journal of Business and Management*, 4(6), 26-37.
- [10] Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: A stakeholder approach*. Pitman.
- [11] Ghabayen, M. A. (2012). Corporate governance and firm performance: evidence from Kuwait. *International Journal of Economics and Finance*, 4(4), 66-79.
- [12] John, K., et Senbet, L. W. (1998). Corporate governance and board effectiveness. *Journal of Banking & Finance*, 22(4), 371-403.
- [13] Kalezić, M., Li, Y., et Tang, L. (2012). Corporate governance and firm performance in emerging markets: evidence from Montenegro. *Corporate Ownership and Control*, 9(1), 89-100.
- [14] Kalika, M. (1988). Structure d'entreprises: réalités, déterminants, performances. *Economica*.
- [15] Kaplan, R. S., et Norton, D. P. (1992 ; 1993). *The balanced Scorecard: translating Strategy into Action*. Harvard.
- [16] Lebas, M. (1995). Oui, il faut définir la performance. *Revue Française de Comptabilité*, 66-71.
- [17] Lebas, M., et Euske, K. (2007). *A conceptual and operational delineation of performance. Business performance measurement, second edition*, Cambridge University Press, United
- [18] Mallin, C. (2010). *Corporate governance*. Oxford University Press.
- [19] Morin, E. M., Savoie, A., et Beaudin, G. (1994). *l'efficacité de l'organisation: théories, représentations et mesures*. gaëtan morin.
- [20] Notat, N. (2007). Question centrale: Acteurs de l'économie. Dans dossier spécial de la performance (p. 72).
- [21] OCDE. *Principles of corporate governance*. OCDE, 2014, Paris.
- [22] Pérez R., *La corporate governance*, Paris, La Découverte, 2003.
- [23] Rajan, R. G., et Zingales, L. (1998). Financial Dependence and Growth. *The American Economic Review*, 88(3), 559–586. <http://www.jstor.org/stable/116849>
- [24] Saulquin, Jean-Yves et Schier, Guillaume. (2007). Responsabilité sociale des entreprises et performance : complémentarité ou substituabilité ?. <http://dx.doi.org/10.1051/larsg:2007005>. 10.1051/larsg:2007005.
- [25] Sengur, İ. (2011). Corporate governance and firm performance: evidence from Turkey. *African Journal of Business Management*, 5(30), 12003-12014.

- [26] Shleifer, A., et R.W. Vishny, (1997), “A survey of corporate governance”, *Journal of finance* 52, pp 737-783.
- [27] Sunityo-Shauki, E., et Siregar, S. V. (2007). Ownership structure and corporate governance in Indonesia. *Corporate Governance: An International Review*, 15(6), 1444-1458.
- [28] Witherell, W. (2004). Corporate governance and firm performance: the role of transparency and disclosure in the banking sector. *International Journal of Business Governance and Ethics*, 1(3/4), 370-382.
- [29] Zingales L. G. (2000), “In Search of New Foundations”, *Journal of Finance*, 55(4), August, p. 1623-1653. DOI : 10.1111/0022-1082.00262